

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refus de la publication des inscriptions reçues et même payées, sur restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Par an... 36 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Mai 1882.

BULLETIN

La République de la morale indépendante a pour le contrôle une aversion qui témoigne suffisamment du mauvais état de sa conscience. Avant ses partisans se montrent empressés à susciter contre leurs adversaires la diffamation et la calomnie, autant ils éprouvent de répugnance à répondre aux accusations dont ils sont eux-mêmes l'objet.

contre les envabisseurs de la patrie allait enfin être convaincu de la dernière des infamies. En face de l'ennemi, au milieu des plus sombres périls, M. Gambetta n'avait usé de sa dictature que pour s'enrichir lui et ses complices. Mais cette fois on le tenait, on ne le lâcherait pas. On allait le montrer la main dans le sac, pillant la France, la France blessée et assassinée. Ça devait être un spectacle à faire frémir la conscience de toutes les générations à venir.

substitué le culte du veau d'or au culte de Dieu. Béni soit le jour où les pompes locomobiles de la République sont allées le chercher dans les demeures souterraines pour le répandre sur la France ! Tu as tes pontifes, tes chantres, tes adorateurs, mais, hélas ! il te manque, aujourd'hui encore, des martyrs, car les bagnes eux-mêmes ne veulent plus de tes héros.

doublément des pouvoirs de la préfecture de police. Ce-républicain pense évidemment que la mairie de Paris sera un foyer de conspiration perpétuelle contre les républicains qui gouvernent, et il pense juste. M. Gambetta aussi, grâce à ses instincts autoritaires, voit le danger.

Feuilleton de l'Echo Saumurois. LE CONGÉ DU CAPITAINE Par Édouard GRIMBLOT. XX L'EDEN DU KAËR. (Suite.) Depuis huit jours, Carmen descendait dès l'aube jusqu'au premier carrefour de la route praticable aux chevaux et aux voitures que Deris avait taillé dans le roc du Kaër, et qui permettait d'arriver jusqu'à l'immense escalier de marbre décoré de balustrades sculptées en arabesques conduisant au portique de sa maison moresque.

de la belle senorita, Carmen avait éconduit tous les soupirants, et son père s'était bien gardé d'essayer de la rendre moins cruelle. Il n'avait déjà pu empêcher son fils de rejoindre les drapeaux de la France, et ne voulait pas même songer que sa fille le quitterait à son tour pour suivre un époux. Depuis dix ans, sa plus longue absence de l'Eden avait été de quelques jours à peine. Elle était nécessaire par la lettre d'Assaverte, alors détenu à Oran, et l'obligation de le faire évader de sa prison, évasion que Deris avait organisée à prix d'or.

Le charme étrange qui l'avait protégé et aidé jusque-là dans ses plus noirs desseins était-il rompu, et Dieu se réservait-il de le frapper à travers la poitrine de ses enfants ? Le trembla ! Carmen lui rendit son énergie : — Père, avait-elle dit, allons arracher José à sa prison... mon pauvre frère au bagne ! — Oui, ma fille, j'irai, mais seul ! répondit Deris. Tu reverras ton frère, je te le jure ; mais avant d'employer pour le sauver des moyens qui, peut-être, nous obligeraient à quitter ce pays, j'userai de l'influence que je puis avoir pour obtenir sa grâce ! Si on me refuse, nous agirons.

Cette maison isolée pouvait lui être très-utile pour cacher momentanément José. Quant au juif, dont les Kabyles avaient coupé la langue dans un jour de gaieté, c'était pour Deris un instrument utile et sûr. L'autorisation de translation donnée par le gouverneur général et la promesse d'une grâce prochaine en faveur de José avaient modifié les plans de Deris, mais on a vu que les Arabes, le juif et la maison lui avaient servi pour autre chose. Cependant le temps s'écoulait et Carmen ne recevait aucune nouvelle de son père et de son frère. Vainement elle avait envoyé plusieurs messagers à Oran. On avait bien reçu à la place, par un spahi de la correspondance, l'avis qu'une escorte conduisant un prisonnier allait arriver, mais aucune nouvelle n'était venue depuis ni de l'escorte ni du senor Ruscada. Ce jour-là, Carmen était plus inquiète encore. Une agitation vague, mais cependant appréciable, régnait dans le pays. La nouvelle était venue le matin même que des détachements des garnisons de Tlemcen et d'Oran étaient partis en toute hâte pour Géryville, et quelques pillards des tribus environnantes, les Douairs et les Melads, avaient profité de la circonstance pour voler des bestiaux jusque dans les parcs d'Aïn-Temouchen, ce bourg devant lequel un officier français arrêta tout un

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire privé. (Proposition Marcou. Garanties de capacité à exiger des directeurs.)

M<sup>r</sup> Freppel combat les conclusions du rapport de M. Compayré : c'est de l'arbitraire que d'imposer un diplôme tout au moins inutile à des chefs d'institution.

Ce qu'il faut examiner, ce sont les fruits de leur enseignement. A-t-on songé, dit l'éloquent prélat, au nombre des candidats que font recevoir aux divers examens ces chefs d'institution qu'on veut atteindre ?

Évidemment non, on n'a pas osé, et c'est justement parce qu'on sait que cette épreuve serait concluante contre le projet qu'on s'efforce de frapper les institutions libres.

M<sup>r</sup> Freppel fait, aux applaudissements répétés de la droite, justice de cet argument que le projet de loi a pour but d'élever le niveau des études.

Il indique avec une grande hauteur quels sont les vrais moyens d'élever ce niveau.

Dans un magnifique mouvement oratoire, M<sup>r</sup> l'évêque d'Angers fait le tableau de la société moderne, rend hommage à ce qu'elle a de bon et trace à grandes lignes les fructueuses réformes qu'elle a déjà accomplies.

M<sup>r</sup> Freppel termine en démontrant que l'Église n'est pas, comme on le dit, irréconciliable ; elle veut le progrès, elle veut la liberté.

En descendant de la tribune, M<sup>r</sup> Freppel est salué de trois salves d'applaudissements.

M. Compayré prend après lui la parole et parle au milieu du bruit pendant une heure et cherche à défendre son rapport.

C'est un tâche au-dessus de ses forces, de l'avis de tout le monde.

La suite de la discussion est remise à demain.

## Chronique générale.

Nous donnons d'après le *Journal officiel* le texte du discours qu'a prononcé samedi S. Em. le cardinal Lavignerie en recevant les insignes de sa nouvelle dignité. Nous y joignons la réponse du Président de la République.

Le cardinal s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Président,

En recommandant le Métropolitain de l'Algérie et de tant d'autres missions lointaines au choix du grand Léon XIII, vous avez, dans mon humble personne, témoigné votre bienveillance à cette nombreuse portion de clergé français, qui se dévoue, au dehors, au service de l'Église et de la Patrie.

Daignez me permettre d'en exprimer à Sa Sainteté, de qui je reçois aujourd'hui par vos mains les insignes d'une dignité si haute, et de vous exprimer, Monsieur le Président, ma respectueuse gratitude.

Si je pouvais faire ici abstraction de

moi-même, j'oserais dire que ce bienfait ne saurait s'adresser à des serviteurs plus dévoués ni plus fidèles.

Dispersés sur tous les points du monde et jusqu'au fond des contrées les plus barbares, le clergé des missions françaises garde partout à la France un ardent amour. En la quittant, il renonce à tout ici-bas : au sol natal, aux affections des siens, à la vie même, car il en fait par avance le sacrifice ; mais il conserve pieusement, comme un dernier et plus cher trésor, avec le culte de Dieu, le culte de la Patrie !

Chargé de perpétuer ses traditions les plus pures, sa charité, sa foi, ses inspirations généreuses, il compte parmi ses jours les plus fortunés ceux où, en servant la Religion et l'humanité, il peut honorer et servir son nom. Etranger aux divisions de la politique humaine, il se serre autour du drapeau de la France, qui protège dans le monde entier, par un privilège six fois séculaire, sa croix et ses autels. Il demande chaque jour, pour elle, tout ce qui rend les peuples grands et respectés : au dehors, la conservation d'une influence presque toujours liée à la conservation de sa foi ; au dedans, l'union et la paix que peut seule donner, au milieu de tant de passions diverses, une liberté vraiment respectueuse de tous les droits, de ceux des humbles, des pauvres, des enfants, comme de ceux des puissants et des forts. Il se réjouit, dans les jours heureux, de ses succès et de ses gloires : il tremble, dans les mauvais jours, des périls qui la menacent. Il annonce à tous ses bienfaits. Il voile, aux yeux des jaloux, ses erreurs ou ses fautes, comme un fils pieux voile, en pleurant, les erreurs ou les fautes d'une mère. Il meurt, en lui envoyant ses derniers vœux et en gardant l'invincible espérance qu'elle restera, malgré tout, comme la nomment encore autour de lui tant de peuples divers, la grande nation, c'est-à-dire la nation choisie par Dieu pour faire triompher dans le monde les grandes causes de l'humanité, de la vérité et de la justice !

Tels sont, monsieur le Président, les sentiments des évêques, des prêtres de nos missions françaises. J'ose vous en porter aujourd'hui l'expression comme un hommage rendu à la patrie par leur piété filiale et leur reconnaissance.

Je voudrais pouvoir, en retour, étendre sur eux le manteau d'honneur qui vient de me couvrir. Ils l'ont mérité mieux que moi. Plusieurs, qui m'étaient plus chers puisqu'ils étaient mes fils, l'ont teint par avance, dans les profondeurs de notre Afrique, avec la pourpre de leur sang.

Que la bienveillance dont je viens de recevoir la marque solennelle reste du moins assurée à un si héroïque et si patriotique ministère, et puisque la France n'a nulle part de fils plus fidèles, qu'elle daigne, comme elle l'a fait jusqu'ici à tous les jours de son histoire, répondre à leur dévouement par la continuation de ses bienfaits.

Le Président de la République a répondu :

« Monsieur le Cardinal,

La peinture si touchante que vous venez de faire des prêtres attachés aux missions lointaines, qui abandonnent famille et patrie pour porter dans le monde entier, au péril et souvent au prix de leur vie, avec leur ministère religieux, le nom et l'amour de la France, montre éloquentement de quel esprit de sagesse et de justice le Saint-Père s'est inspiré en élevant au plus haut rang de l'épiscopat l'éminent prélat qui personnifie en quelque sorte ces vaillantes missions et qui les représente si dignement. Aussi ai-je été heureux, monsieur le Cardinal, de vous présenter au choix du Souverain-Pontife, et je me félicite aujourd'hui d'avoir à vous remettre cet insigne d'une dignité qui est le juste prix des mérites et des vertus qui vous décorent, ainsi que des précieux services que vous rendez à votre pays. »

Le *Journal officiel* publie ensuite en latin le discours prononcé par l'abbé chargé par le Souverain-Pontife d'apporter les insignes de la haute dignité ecclésiastique qui ont été remis à l'archevêque d'Alger.

Le Président lui a répondu :

Je vous remercie, monsieur l'abbé, d'avoir exposé si excellemment les titres du digne prélat que, sur notre présentation, le Saint-Père a daigné élever à la dignité du cardinalat.

Je vous remercie aussi des sentiments que vous témoignez pour la France.

Soyez le bienvenu dans ce pays que vous aimez et qui sera heureux de vous offrir, en retour de votre sympathie, la plus cordiale hospitalité. »

A propos de la cérémonie dont nous venons de parler, voici ce que dit *Paris-Journal* :

Le programme a été suivi de point en point, messe comprise, comme on le verra plus loin.

Mais M. le Président de la République s'est dispensé d'assister à l'office.

Il paraît que l'annonce de cette messe, dont le rétablissement dans le cérémonial de la journée avait été demandé par M<sup>r</sup> Lavignerie, a grandement ému les ministres réunis en conseil.

Ils auraient voulu une messe clandestine.

Tel est leur courage.

Cette messe, qu'ils auraient fort souhaité de cacher dans les cryptes du palais, s'étant trouvée évanouie, ces esprits forts, dans leur ridicule faiblesse, ont décidé que le Président de la République n'y assisterait pas, ni aucun des ministres, et la messe basse a été célébrée par le Père Charmetan, en présence de M<sup>r</sup> Grévy, de M<sup>r</sup> Wilson et de quelques autres femmes de fonctionnaires ou d'invités, que le général Pittié accueillait avec sa bonne grâce accoutumée.

Cette grande affaire expédiée, on a procédé à la partie laïque de la cérémonie.

C'est une honte que cette messe secrète, une honte de plus pour les gens qui nous gouvernent et une injure gratuite à l'adresse

goum ennemi en braquant sur ses remparts de terre des trains de charrie, que les Arabes tirent pour des canons.

Les incursions des maraudeurs n'avaient même pas respecté le Kaër.

Aussi les gémissements et les conseils ne manquaient-ils point sur le passage de Carmen.

Ah ! Dif-Allah ! ne descends pas, maîtresse, les Kelps (chiens) font la razzia et les Chabirs (éperons) sont teints de sang, disaient les bonnes femmes des gourbis environnants avec un flux de paroles et un luxe de métaphore qu'une pipelette de nos fanbourgs eût enviés. Ils ont bu tout le lait de Meryem (nom arabe de Marie), volé les poules de Yanina et des chevaux de Naïl. C'est le jour de la Khriana et des « Enfants du péché ». Remontez, maîtresse, vos yeux de grezhala (gazelle) et votre slougui (grand et fort lévrier du Sahara) ne vous protégeront pas contre leurs atteintes.

Les Arabes nomades, dont le vol est le premier moyen d'existence, ont diverses expressions pour qualifier les razzias qu'ils tentent contre les tribus avec lesquelles ils sont en guerre intermittente et les colons contre lesquels ils demeurent en hostilité permanente.

Il y a d'abord la Tekha, réputée noble et glorieuse entre toutes. Dans la tekha, le premier souci est de tuer. Le pillage ne vient qu'en second lieu.

La Khotefa marche après. Là on a pour principal objectif les troupeaux. Si les propriétaires veulent les défendre, on les égorge. La khotefa a lieu en plein jour.

El terbigue ou la khriana sont le vol et la maraude proprement dits. Ceux qui l'accomplissent la nuit avec une adresse dont rien ne saurait donner une idée sont des voleurs de profession. Mais ils n'en sont pas moins honorés dans leurs tribus. On ne glorifie pas leurs exploits avec autant de solennité que ceux des héros de la Tekha ou de la Khotefa, mais leurs vols sont cependant matière à éloges et à félicitations :

« Un tel est un brave, disent les sentencieux talehs, il vole l'ennemi ! »

En d'autres temps, Carmen se fût apitoyée sur les malheurs qu'on lui signalait et eût promis que justice serait faite des maraudeurs. Aujourd'hui, elle répondait à peine aux bonnes femmes par un bochement de tête et continuait sa route, préoccupée, laissant pendre sa blanche main que léchait de temps à autre son grand lévrier fauve, au front large, aux oreilles courtes, à la croupe musculieuse, qui levait vers elle son long museau effilé et semblait vouloir lire dans ses yeux le sujet de son inquiétude.

Et vieilles femmes et jeunes filles entraient dans dans leurs cases de verdure en murmurant sur un rythme lugubre le couplet des *neddabata* (sorte de

pleureuses employées aux funérailles) :

La tente est vide,  
Où est-il ?  
Son cheval est venu ; lui n'est pas venu.  
Son sabre est venu ; lui n'est pas venu.  
Ses éperons sont là ; lui n'est pas là.  
Où est-il ?  
La tente est vide,  
La peur est dans le goum. (A suivre.)

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Chronique de la semaine, par Georges Price. — Salon, par Daniel Bernard. — L'exposition internationale de Bordeaux, par Saint-Marc. — Une mine d'argent au Pérou, par Ch. F. — Théâtres, par Damon. — La grande muraille de la Chine, par Ch. F. — Courrier du Palais, par M<sup>r</sup> Guérin. — Funérailles à Singapour, par Ch. F. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M<sup>r</sup> Iza de Cérigny.

GRAVURES : Le drame de Dublin : le Phoenix-Park. Arrivée des corps à la demeure de lord Cavendish. — Lord J. Cavendish. — M. T. Burke. — Salon de 1892 : *l'Ecrivain public*, dessin de J. Warms, d'après son tableau. — Au bord de la rivière, gravure de M. Léveillé, d'après le tableau de M. Lerolle. — Exposition internationale de Bordeaux : vue générale du bâtiment. — Excursion dans une mine d'argent, au Pérou. — Traversée de la grande muraille de la Chine. — Funérailles à Singapour. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 13 fr. 40 ; trois mois, 6 fr. Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

de trente-six millions de Français catho-

ques.

Ce qui se pardonne le moins en France, c'est la lâcheté.

Nos gouvernants l'ont oublié cette fois et ce n'est pas la première. »

Nous devons dire que le *Gaulois* signalait au contraire, parmi les assistants, M. Grévy.

Nous pensons que tout bon républicain jugera qu'une interpellation serait nécessaire pour savoir si M. le Président de la République et ses ministres ont assisté oui ou non à la messe.

M. Jules Ferry, le plus grand fabricant de circulaires que la République ait possédées, sa vilaine prose.

Cette circulaire est adressée aux recteurs, pauvres recteurs !

Il s'agit du recrutement des instituteurs. Il paraît que les écoles normales ne donnent pas ; cela inquiète M. le ministre, et il trouve un bon moyen de remplir ses écoles désertes. C'est bien simple, jugez-en : manquons d'instituteurs ; pourquoi ? Sans doute parce que les concours sont trop difficiles ; donc, abaïssons le niveau des concours.

Voilà ce que dit en substance la circulaire du ministre.

Ce sont les enfants qui en pâtiront ; mais du moment qu'un instituteur sait son droit civique et sa *Marseillaise* sur le bout du doigt, il est déclaré bon pour l'enseignement.

Nous trouvons dans le *Journal d'Alsace* nous de plusieurs des hommes qui ont été tués au combat du chott Tigr. Il est facile de répéterons-nous encore, que le Gouvernement n'ait pas pris l'initiative de cette publication. (Progrès militaire.)

Nous lisons dans les « Lettres d'un Spectateur » du *Patriote* d'Angers :

« Les fêtes religieuses ont décidément un nouvel avenir devant elles, car nos représentants les célèbrent en apparence avec une ardeur extraordinaire. Mercredi et vendredi nombre de commissions parlementaires n'ont pu tenir séance, un grand nombre de députés ayant profité de leurs cartes de circulation pour aller jouir des beautés de la campagne. Ah ! ces maudites cartes de circulation, j'ai grand peur qu'elles coûtent bien cher à notre Parlement. »

Ne pas oublier que c'est une feuille hebdomadaire opportuniste qui parle de la sorte.

Le *Paysan* disait aussi avant-hier :

« Jeudi, 18 mai, était la fête de l'Ascension. La Chambre et le Sénat en ont profité pour se mettre en vacances du mardi au samedi... »

Quand il s'agit de voter quelque chose de vexatoire contre les frères, les sœurs, les religieux, les curés, les évêques, la République casse messieurs de la majorité républicaine votent comme un seul homme. Voilà une fête catholique : Oh ! alors, voilà qui est bon, voilà qui n'est pas clérical, vite, à cette occasion, une tournée de pays !

Jugez donc ! depuis leur rentrée après les vacances de Pâques, le 2 mai court seize jours, dont huit ou dix, au plus, de séances ! Ouf ! fatigués, harassés, épuisés, rompus ! Braves électeurs, avez-vous eu soin de bien leur éponger la sueur du front ! »

## ALGÉRIE et TUNISIE.

Les dépêches suivantes annoncent un brillant succès remporté par nos troupes sous le commandement d'un brave officier supérieur, le colonel Duchesne :

La colonne Duchesne a attaqué, près du chott de Méhaïa, 800 hommes des Beni-Ghail qui ont été battus et mis en fuite.

Les dissidents ont laissé 70 morts sur le terrain. Nous avons eu trois hommes tués et cinq blessés.

Les informations officielles, reçues par l'autorité militaire, confirment le succès de la colonne Duchesne. Cette colonne, partie d'El-Aricha, longeait le chott de Méhaïa.

était signalée une concentration de 300 cavaliers et de 500 fantassins, formés dans un escadron du 2<sup>e</sup> chasseurs, sous les ordres du capitaine Guyon, qui a été secondé par ses officiers, a si vivement attaqué les dissidents, qu'ils étaient déjà en pleine déroute quand l'infanterie est arrivée.

Les rebelles ont fui vers les montagnes, laissant sur le terrain 70 cadavres. On les a poursuivis jusqu'à la nuit, et on a rapporté des effets et des armes de la légion étrangère enlevés à l'ennemi.

Nous avons eu un brigadier et deux chasseurs tués, avec cinq blessés dont un sous-officier.

### REVUE FINANCIÈRE.

La semaine qui s'est écoulée a été signalée d'abord par une liquidation peu importante, et ensuite par une certaine gravité des nouvelles qui ont circulé au sujet de l'Égypte, nouvelles qui ont influencé désagréablement le marché et ont amené un recul des cours de quelques valeurs.

Nos rentes seules se sont maintenues à peu près au même niveau : le 3 0/0 de 83.90 est aujourd'hui à 83.87 ; l'amortissable demeure sans changement à 84.15 ; le 5 0/0 perd 22 centimes à 117.10.

La Banque de France a baissé de 48 fr. à 5,857.50. Le bilan cependant est satisfaisant et se constate une rentrée d'or de 10 millions et de 3 millions d'argent.

Les bénéfices ont atteint 960,000 fr. par semaine.

Le Crédit Foncier conserve à 1,555 l'avance importante qu'il a gagnée cette semaine. La tenue exceptionnelle de cette action doit être attribuée à l'excellente situation de la société et aux avantages que lui assure le traité de fusion avec la Banque Hypothécaire.

D'après ce traité, le Crédit Foncier devient liquidateur et reçoit le capital de 25 millions de la Banque Hypothécaire, plus 25 millions représentant la libération du second quart de l'action de la Banque et enfin une somme supplémentaire de 1 million, au total 51 millions.

En échange de ces 51 millions, le Crédit Foncier va créer 50,000 actions nouvelles et les actionnaires de la Banque Hypothécaire recevront contre 4 de leurs actions 1 du Crédit Foncier ; comme elles seront entièrement libérées, elles représentent 25 millions, les 26 millions restants seront employés à libérer les 260,000 actions du Crédit Foncier.

Le portefeuille de la Banque Hypothécaire, dont le produit annuel est de plus de 1,200,000 fr., passe au Crédit Foncier ; cette somme, ajoutée au revenu que produira le reste de la somme versée, suffira à rémunérer les nouvelles actions.

Ainsi que nous l'avions prévu, les difficultés qui ont déterminé la baisse des actions du Crédit de France ont aujourd'hui complètement disparu.

Grâce au concours donné à la Société par les actionnaires et aux versements effectués par ces derniers, le Crédit de France est en possession des ressources nécessaires pour poursuivre dans les meilleures conditions la réalisation de son actif momentanément immobilisé.

Une reprise importante ne peut tarder à se produire.

Mentionnons la bonne tenue de la Société Française Financière.

Cette valeur, qui est tombée à des cours inférieurs par suite des manœuvres d'une cabale, reprend peu à peu le niveau de ses anciens prix.

Emises à 425, les obligations du Crédit Foncier Égyptien représentent un excellent placement de plus de 6 1/3 0/0, les garanties qu'elles possèdent les mettent à l'abri de tout aléa, ayant pour gages des terrains et immeubles.

Les actions des Mines d'Agulais donnent lieu à un courant d'affaires qui s'accroît de jour en jour. Elles cotent 550, et sont assurées dès la première année, d'un revenu de près de 25 fr., elles dépasseront certainement les cours du Rio-Tinto, car elles n'ont à rémunérer qu'un capital de 30 millions.

Les chemins sont en défaveur et ont perdu quelques francs : le Lyon recule de 22 fr., à 1,703 ; le Midi de 7 fr. 30 à 1,292.50 ; le Nord de 35 fr. à 2,400 et l'Orléans de 7 fr. 50 à 1,300.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### NOUVEAU SUCCÈS DE LA MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

D'après une dépêche que nous avons reçue hier soir, notre Musique d'harmonie vient de remporter de nouvelles palmes au concours de Nantes.

Cette fois, les récompenses qu'elle a obtenues consistent en trois prix : une médaille d'argent grand module et deux médailles de vermeil, plus 100 francs en espèces.

Un tel résultat fait honneur à nos jeunes concitoyens et nous leur adressons avec plaisir toutes nos félicitations.

#### LE CONCOURS MUSICAL DE NANTES.

Nous extrayons les lignes suivantes d'un article que publie l'Esperance du Peuple, sur le concours de Nantes :

«..... Dès aujourd'hui nous tenons à féliciter toutes les musiques et tous les orchestres que nous avons entendus, de leurs efforts pour bien faire, et à les engager à persister dans l'étude sérieuse de l'art musical, le plus populaire et le plus beau de tous les arts.....

» Nous ne pouvons entrer dans aucun examen particulier de chaque concours ; on comprendra que, n'ayant pas le don d'ubiquité, il nous ait été impossible d'assister à tous ; mais nous pouvons parler du défilé des Musiques dans nos rues, défilé très-amusant, très-pittoresque et très-réussi à tous les points de vue, excepté cependant au point de vue musical, car il n'était pas rare d'entendre dans la même rue trois Musiques jouer en même temps et chacune, bien entendu, un morceau différent, ce qui produisait un charivari exceptionnel. Peut-être aurait-on pu éviter cet inconvénient grave en organisant le défilé par bataillons de six ou huit Musiques et en les espaçant de deux ou trois minutes l'une de l'autre ; dans chacun de ces bataillons, il y aurait toujours eu une seule Musique à jouer, et au moins, comme cela, elles ne se seraient pas nuées mutuellement et n'auraient involontairement écorché les oreilles de personne.

» Nous pouvons parler aussi du grand Festival du Jardin-des-Plantes, et, principalement, des deux morceaux joués par 2,000 exécutants, disait l'affiche, mais par beaucoup moins, en réalité.

» Comme toujours, en plein air, l'effet produit au point de vue de la sonorité a été beaucoup moins puissant qu'on ne le supposait. Quant à l'ensemble, il a vraiment été très-satisfaisant, et ce résultat est dû à ce que toutes les grosses caisses battaient la mesure avec une énergie qui eût fait pâlir de rage le général Farre, l'ennemi célèbre de la peau d'âne ; sans cette précaution très-judicieuse de faire marquer la mesure par ces utiles instruments, nous aurions certainement assisté, non pas à la confusion des langues, comme dans la Tour de Babel, mais à la confusion des coups de langue.....

Dans un rapport de M. Lesœur sur l'instruction primaire en Maine-et-Loire, adressé au ministère à la fin de 1884, nous remarquons le passage suivant :

« Il reste encore beaucoup à faire, dans Maine-et-Loire, pour l'organisation pédagogique des écoles..... La préparation des classes est souvent trop sommaire quand elle n'est pas tout à fait oubliée ; la leçon de choses est trop peu comprise ; les exercices au tableau noir sont trop rares ; l'enseignement de l'histoire reste généralement sans profit ; celui du dessin est trop négligé ; celui du chant n'est bien enseigné qu'à l'école des Récollets de Saumur. »

Les derniers mots de ce paragraphe font l'éloge de l'habile chef de notre musique municipale.

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

La semaine dernière, la Chambre a invalidé, par 233 voix contre 149, l'élection de M. Pain dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Poitiers (élection du 24 août 1884).

Il est bien entendu que M. Pain n'est pas républicain.

Ont voté pour l'invalidation : MM. Benoist, Bury, Alexis Maillé.

Ont voté contre : MM. le comte Durfort de Civrac, le comte de Maillé, de Soland et le comte de Terves.

On écrit de Paris à l'Étoile :

« M<sup>me</sup> Louvet a suivi de bien près son mari dans la tombe. »

» Lors de la cérémonie funèbre, à Paris, le catafalque et les degrés de l'autel disparaissaient littéralement sous les couronnes et les bouquets de fleurs. Une foule nombreuse d'amis était venue s'associer à la douleur de cette famille éprouvée. »

Les obsèques de M<sup>me</sup> Louvet ont eu lieu samedi à Saumur, à l'église de Nantilly, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis de la famille.

Une triste cérémonie réunissait samedi soir, à la maison de santé du Pont-Fou-chard, les amis d'un jeune homme de 19 ans, M. Frédéric Bedouin, photographe, enlevé à l'affection de ses parents par une longue et cruelle maladie.

Devant une tombe si prématurément ouverte, le cœur se serre, en pensant à ce qu'elle engloutit d'espérances et de bonheur ;

aussi la douleur peinte sur tous les visages témoignait-elle hautement des regrets qu'emporte avec lui un jeune homme qui avait su conquérir la sympathie et l'amitié de tous ceux qui le connaissaient.

Comme suprême et dernier adieu, un des amis du défunt prononça, d'une voix émue, le discours suivant :

Messieurs,

Je crois être l'interprète de vos sentiments douloureux, en adressant, en votre nom et au mien, un dernier adieu à notre excellent ami Frédéric Bedouin. Les regrets amers et profonds qu'il laisse aujourd'hui montrent assez combien il était digne de notre affection et de notre estime, ce cher camarade que nous venons de perdre. Fidèlement soumis à sa famille, à laquelle il était si cordialement attaché, respectueux et reconnaissant pour ceux qu'il avait su faire ses amis tout en demeurant ses maîtres, complaisant et aimable pour nous tous, il a toujours été un modèle de douceur et de bonté, en même temps qu'un exemple de travail et de dévouement.

Qui pourrait oublier cette gaieté franche et ouverte, ce sourire qui se dégageait comme un parfum, ce visage qui semblait s'épanouir quand on lui demandait un service, cette main qui vous serrait avec tant de douceur et d'expansion ?

Aussi votre concours nombreux sur le bord de cette tombe, votre empressement à l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure, votre douleur et vos larmes, disent bien mieux que mes paroles comment il savait gagner les cœurs.

Pourquoi faut-il que la mort cruelle soit venue briser tant de liens, et dissiper tant d'espérances si bien fondées ? Ah ! si la santé pouvait être rendue par les vœux, et la vie prolongée par l'amitié, qu'il eût vite triomphé de la maladie, et qu'il eût passé de longs jours parmi nous !

Mais non ; ses heures étaient comptées, et nous devons avoir le chagrin de voir s'éteindre, à la fleur de l'âge, une existence qui nous rendait si heureux. Du moins il est mort en faisant son devoir jusqu'à la fin. Il a vécu fidèle aux siens, il a voulu mourir fidèle à Dieu.

Reçois, cher Frédéric, le suprême hommage de l'invincible attachement de tes amis. Jamais nous ne l'oublierons. Adieu pour le temps, adieu pour la vie ; reçois là-haut la récompense d'une vie trop courte, mais si bien remplie.

Qu'il nous soit permis d'adresser, à tous ceux qui ont prodigué leurs soins à notre jeune ami, nos sentiments de profonde reconnaissance, pour les attentions si délicates dont ils n'ont cessé de l'entourer.

Aux sœurs de Sainte-Anne, dont la sublime abnégation, si bien connue, se manifeste tous les jours au milieu de nous, et dont la vie, toute de sacrifices, se passe à soulager les malheureux malades dont elles sont les anges consolateurs.

Aux honorables médecins, qui, poursuivant sans cesse leur œuvre de dévouement, ont doté notre ville d'une maison de santé où les malades reçoivent les soins d'hommes instruits et expérimentés, et sont en même temps entourés de cette sollicitude que savent seules donner nos sœurs hospitalières.

A M. Coué, enfin, dont le dévouement au-dessus de tout éloge n'a pas fait un instant défaut à celui qu'il considérait comme son fils ; si, par ses soins attentifs, il n'a pu sauver notre pauvre ami, il a du moins su conquérir une estime et une reconnaissance dignes de son grand cœur et de ses sentiments généreux.

E. B.

Au concours régional de Nantes (produits agricoles), M. le docteur Maupoint, de Trèves-Cunault, a obtenu un 3<sup>e</sup> prix pour les vins rouges.

#### ANGERS.

Le 2<sup>e</sup> pontonniers, venant de Poitiers, est rentré à Angers, la 1<sup>re</sup> colonne avec l'état-major, dimanche, la 2<sup>e</sup> colonne hier lundi. Elles sont arrivées à midi, par les Justices et la rue Volney.

Dès onze heures, hier matin, la foule stationnait au rond-point des Magnolias, attendant les vainqueurs du tir au tonneau et comptant les voir montés, comme il y a trois ans, sur un char tout enguirlandé de feuillage et de fleurs. Il y a eu déception sur ce point, dit l'Union de l'Ouest. La 9<sup>e</sup> compagnie, à laquelle appartient l'heureux tireur, ne se distinguait des autres que par un nombre plus grand de bouquets au canon des fusils ; les chevaux des officiers portaient également des fleurs sur la tête. C'était tout.

#### Faits divers.

On nous signale une excellente mesure qui vient d'être prise en Alsace-Lorraine, pour combattre efficacement l'ivrognerie.

Dans le but de mettre un frein à l'alcoolisme, M. le directeur de l'arrondissement de Boulay avait adressé à tous les maires de son ressort une circulaire dans laquelle il les invitait à lui envoyer la liste de tous les ivrognes notoires de leur commune. Aujourd'hui ce fonctionnaire a pris un arrêté qui défend à tous les débitants de l'arrondissement de vendre des boissons alcooliques aux personnes portées sur la liste des ivrognes. Les aubergistes en contravention risquent de voir fermer leur établissement.

Enfant empoisonné par son père. — Le 7 mai courant, le nommé Christian (Joseph), domestique à Ploordul, canton de Guéméné (Morbihan), a empoisonné sa petite fille, âgée de deux ans, avec des allumettes phosphoriques.

Après s'être procuré deux petits gâteaux et les avoir divisés en plusieurs parties, ce malheureux y a ajouté du phosphore qu'il a gratté sur des allumettes chimiques, puis il les a fait manger à sa petite fille pendant que sa femme était à la messe ; la victime est morte vers les quatre heures du soir, après avoir souffert des douleurs atroces.

Ce père dénaturé qui avait déjà tenté d'étrangler sa fille à l'aide de ses mains, alors qu'elle n'était âgée que de 15 jours, prétend n'avoir été poussé à consommer son crime que par un sentiment de jalousie contre sa femme. (Journal de Pontivy.)

On s'entretient beaucoup en ce moment de la constitution prochaine d'une société, appelée Compagnie Générale de Correspondance aux Chemins de Fer, dont l'émission s'ouvre le 25 courant.

Cette société vient combler une lacune considérable qui portait jusqu'à ce jour un grand préjudice au commerce et à l'industrie, ainsi qu'aux Compagnies de chemins de fer.

Le but de cette société est de parer aux inconvénients actuels provenant de l'encombrement des gares, et d'offrir au commerce et à l'industrie des moyens plus rapides d'enlèvement et de livraison des marchandises, en un mot, de faciliter les transactions commerciales, en créant dans les principaux centres commerciaux :

1<sup>o</sup> Des magasins généraux et des entrepôts, contigus et raccordés aux gares par voies ferrées ;

2<sup>o</sup> Un service régulier de camionnage et de factage à domicile, fortement constitué en matériel et cavalerie, et capable de satisfaire à tous les besoins ;

3<sup>o</sup> Quelques grands docks spéciaux pour l'importation des matières premières, pour lesquelles nous sommes tributaires de l'étranger et qui, par ce moyen, pourraient être directement importées des lieux d'origine, à des conditions exceptionnelles.

Les garanties de cette société sont de premier ordre. Elles consistent en ce que le capital social sera toujours représenté par l'effectif, tant en matériel qu'en cavalerie, par des entrepôts magasins généraux, et par des terrains dont l'emplacement, à proximité des gares, est une sûre garantie de plus-value considérable et un gage foncier des plus solides.

Il est à remarquer que cette société, par une innovation inattendue et sans précédents, fait elle-même directement son émission, ce qui lui permet d'offrir au public ses titres sans aucune majoration.

En résumé, cette société a reçu les encouragements des Compagnies de chemins de fer et des hommes les plus compétents en la matière, et le public voudra certainement s'associer à une entreprise qui répond aux besoins les plus immédiats de notre commerce et qui sera pour le capitaliste un placement de tout repos.

L'industrie en France est encore trop gênée dans son libre développement. Il convient de lui assurer la célérité et la régularité dans les opérations de chargement et de déchargement.

Il est de l'intérêt du capital français de soutenir énergiquement cette entreprise, car il en tirera honneur et profits légitimes.

### NOUVELLES LOCALES.

#### DEUX TAUREAUX ENRAGÉS.

Le sieur Landreau, fermier au Vaudelay, vient de faire abattre deux jeunes taureaux atteints d'hydrophobie, lesquels avaient été mordus par un chien de garde atteint de la rage et disparu depuis quelque temps de la maison.

M. Gautier, vétérinaire à Doué, a constaté la maladie. On ignore si le chien n'a pas fait d'autres ravages dans la ferme.

Parnay. — La femme Esnault, journalière à Parnay, âgée de 42 ans, a été trouvée noyée au bord de la Loire, où elle venait de laver du linge. Cette femme était atteinte d'épilepsie, et c'est dans un accès de cette terrible maladie qu'elle est tombée à l'eau.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE**  
DE  
**CORRESPONDANCE**  
AUX CHEMINS DE FER

Pour les transports à grande et à petite vitesse  
CAMIONNAGE, ENTREPOTS, MAGASINS GÉNÉRAUX

Société anonyme au capital de 25 Millions de francs

DIVISÉ EN 50,000 ACTIONS DE 500 FRANCS  
pouvant être porté à 50 Millions de francs.

Statuts reçus par M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Paris.

Siège social: 8 bis, rue de Châteaudun, PARIS.

**COMITÉ D'INITIATIVE**  
PRÉSIDENT: M. Émile LEVEL, ingénieur.  
MEMBRES:  
MM. Auguste DECAMPS, de la Maison de Camionnage Glaize, Decamps et C<sup>o</sup> à Toulouse, correspondant des Chemins de fer d'Orléans et du Midi.  
S. de HEREDIA.  
DESPAUX, Industriel, Juge au Tribunal de Commerce.  
FAURIE (Henri), propriétaire.  
FOURNÉ, Correspondant des Chemins de fer du Nord, à Tourcoing-Roubaix.

LINGET, Avocat, Ingénieur civil des Mines.  
Comte RAPP DE DANTZIG.

Le Conseil d'Administration sera nommé par les Actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale.

**ART. 2 DES STATUTS.**  
La Société a pour objet:  
1<sup>o</sup> L'établissement et l'exploitation de tous services de camionnage, factage et correspondance aux chemins de fer français.  
2<sup>o</sup> L'établissement et l'exploitation, particulièrement dans le voisinage des gares, de tous entrepôts, magasins généraux et Salles de ventes publiques.  
3<sup>o</sup> Toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant aux services ci-dessus, toutes opérations de douane, d'importation et d'exportation.

**ÉMISSION**  
De 47,500 Actions de 500 Fr.

**ON VERSE:**  
En souscrivant..... 50 fr. } 125 fr.  
A la répartition..... 75 fr. }

Sur les 375 francs restants, 125 francs devront être versés deux mois après la constitution définitive de la Société, le complément ne sera appelé que successivement et selon les besoins de l'entreprise, sur décision du Conseil d'Administration publiée au moins deux mois à l'avance.

Les Actions pourront après la libération de 250 francs être converties en titres au porteur par délibération de l'Assemblée Générale.

La Souscription sera ouverte le 25 Mai 1882  
**A PARIS:**  
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMPAGNIE,  
8 bis, rue de Châteaudun, 8 bis  
**DANS LES DÉPARTEMENTS:**  
Chez tous les banquiers correspondants  
Et notamment chez  
M. CHAUMIER, agent de change à ANGERS, qui tient les Statuts de la Société à la disposition du public.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.  
Les demandes qui parviendront avant le 25 mai seront irréductibles.

La Cote officielle sera demandée.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)**  
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉROU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**LES CHEMINÉES** ne fument plus avec l'ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 francs. — Envoi franco du catalogue.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

| DÉPARTS DE SAUMUR |                 | ARRIVÉES A POITIERS |                 | ARRIVÉES A ANGERS |                 |
|-------------------|-----------------|---------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| 6 h. — matin.     | 10 h. 31 matin. | 8 h. 48 matin.      | 11 h. 12 matin. | 9 h. 10 matin.    | 11 h. 30 matin. |
| 8 25 —            | 7 39 soir.      | 11 15 —             | 4 55 —          | 7 50 —            | 11 48 —         |

  

| DÉPARTS DE POITIERS |                | ARRIVÉES A MONTREUIL |        | ARRIVÉES A SAUMUR |         |
|---------------------|----------------|----------------------|--------|-------------------|---------|
| 5 h. 50 matin.      | 9 h. 13 matin. | 5 h. 17 soir.        | 6 30 — | 6 45 —            | 10 47 — |
| 18 35 —             | 3 50 —         | 2 15 soir.           | 4 33 — | 6 45 —            | 10 47 — |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 MAI 1882.**

| Valeurs au comptant.              | Dernier cours. | Clôture préc <sup>é</sup> | Valeurs au comptant.          | Dernier cours. | Clôture préc <sup>é</sup> | Valeurs au comptant.           | Dernier cours. | Clôture préc <sup>é</sup> |
|-----------------------------------|----------------|---------------------------|-------------------------------|----------------|---------------------------|--------------------------------|----------------|---------------------------|
| 3 % .....                         | 83 90          | 83 80                     | Nord .....                    | 2140           | 2135                      | OBLIGATIONS                    |                |                           |
| 3 % amortissable .....            | 84 20          | 84 10                     | Orléans .....                 | 1325           | 1302 50                   | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 236            | 235                       |
| 3 % amortissable nouveau .....    | 112            | 112                       | Ouest .....                   | 805            | 802 50                    | Obligations foncières 1877     | 445            | 444                       |
| 4 1/2 % .....                     | 117            | 117 15                    | Compagnie parisienne du Gaz   | 1633           | 1635                      | Obligations communales 1879    | 439 50         | 439 50                    |
| Obligations du Trésor .....       | 515            | 520                       | Canal de Suez .....           | 2805           | 2760                      | Obligat. foncières 1879 3 %    | 380            | 379                       |
| Obligations du Trésor nouvelles   | 518            | 523                       | C. gén. Transatlantique ..... | 530            | 540                       | Est .....                      | 378            | 376 50                    |
| Banque de France .....            | 5505           | 5550                      |                               |                |                           | Midi .....                     | 379            | 379 75                    |
| Comptoir d'escompte .....         | 1045           | 1040                      |                               |                |                           | Orléans .....                  | 377            | 377 50                    |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. .... | 1545           | 1530                      |                               |                |                           | Ouest .....                    | 377            | 375 25                    |
| Crédit de France .....            | 285            | 290                       |                               |                |                           | Paris-Lyon-Méditerranée .....  | 377            | 377 75                    |
| Crédit mobilier .....             | 570            | 570                       |                               |                |                           | Paris-Bourbonnais .....        | 376            | 376                       |
| Est .....                         | 757            | 750                       |                               |                |                           | Canal de Suez .....            | 565            | 565                       |
| Paris-Lyon-Méditerranée .....     | 1720           | 1710                      |                               |                |                           |                                |                |                           |
| Midi .....                        | 1275           | 1295                      |                               |                |                           |                                |                |                           |

**GARE DE SAUMUR.**

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)  
8 — 50 — — omnibus-mixte.  
1 — 25 — — soir, omnibus-mixte.  
3 — 32 — —  
7 — 15 — — express.  
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 21 — — omnibus.  
9 — 43 — — omnibus.  
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.  
4 — 44 — —  
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Études de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28, et de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clement-des-Levéés.

**A VENDRE**  
SUB LICITATION,  
En cinq lots,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clement-des-Levéés,  
DIVERS  
**IMMEUBLES**  
Consistant en : bâtiments, terres, vignes et fruitiers,  
Commune de Chenetulle-les-Tuffeaux,  
Dépendant de la succession de la dame Vrain-Lemoine.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche onze juin mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré,  
Et aux requêtes, poursuites et diligences de :  
1<sup>o</sup> M. Louis Vrain, père, cultivateur, demeurant à Chenetulle-les-Tuffeaux;  
2<sup>o</sup> M. Auguste Vrain, soldat du génie, en garnison à Angers;  
3<sup>o</sup> M. Baptiste Chalopin, cultivateur à Viremoille, commune de Saint-Hilaire, au nom et comme administrateur spécial des biens des mineurs Jean et Alexandre Vrain, fonction à laquelle il a été nommé par le jugement sus-énoncé;  
Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Henry Lecoy, exerçant près le tribunal civil de Saumur, y demeurant, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28;  
En présence, ou lui dûment appelé, de M. Louis Vrain, fils, charbon, demeurant à Préban, commune de Chenetulle-les-Tuffeaux,  
Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Le Ray, exerçant près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir;  
Il sera, le dimanche onze juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Degrez, notaire à Saint-Clement-des-Levéés, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente sur licitation en cinq lots, au plus

offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après, dépendant de la succession de la dame Vrain-Lemoine.

**DÉSIGNATION.**  
1<sup>o</sup> Lot.  
4<sup>o</sup> Un logement, composé d'une chambre habitable à cheminée, un cellier, grenier au-dessus de ce cellier, cour commune avec Louis Vrain, veuve Bompois et autres, joignant au levant et au couchant Florent Bompois et veuve Breton, au midi Vincent Gasnault;  
2<sup>o</sup> Une portion de jardin, d'une contenance de quatre ares environ, joignant au midi la cour commune ci-dessus, au levant et au couchant Florent Bompois et autres, et au nord la route de Gennez à Saumur;  
Le tout porté au plan cadastral de la commune de Chenetulle-les-Tuffeaux, sous les numéros 920 et 926 de la section A;  
3<sup>o</sup> Une portion de luisette servant actuellement de port pour déposer le tuffeau, d'une contenance de soixante-quinze centiares environ, joignant au midi la route, et au nord la Loire, comprise au cadastre de la même commune sous le numéro 927, dite section A.  
Ces immeubles sont situés au lieu dit Préban, commune de Chenetulle-les-Tuffeaux.  
Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

2<sup>o</sup> Lot.  
Vingt-huit ares trente centiares plantés de vigne et rangées, situés aux Sarnieux, commune de Chenetulle-les-Tuffeaux, compris au cadastre sous les numéros 1165, 1166 et 1167, section A, joignant au nord Florent Guiard, au levant et au midi Lemoine, et au couchant Pierre Gasnault.  
Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500 »

3<sup>o</sup> Lot.  
Cinquante ares quatre-vingt-sept centiares, en partie plantés de vigne et de fruitiers, situés au lieu dit le Champ-des-Brondes, commune de Chenetulle-les-Tuffeaux, portés au cadastre de ladite commune sous les numéros 1102,  
(301) A reporter... 1.000 »

Report... 1.000 »  
1103 et 1104 p, section A, et joignant au nord le chemin des Loges, au levant Louis Vrain, au midi le grand chemin de Saumur, et au couchant M. Mau-point.  
Sur la mise à prix de onze cents francs, ci..... 1.100 »

4<sup>o</sup> Lot.  
Vingt-trois ares environ de terre en partie plantés de vigne, situés aux Rayonneries, commune de Chenetulle-les-Tuffeaux, portés au plan cadastral sous les numéros 845 p et 1023 p, section A, et joignant au nord Pierre Saillant, au levant Louis Lemoine, au couchant un chemin et la portion ci-après, formant le 5<sup>o</sup> lot, et au nord Louis Vrain.  
Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci.... 400 »

5<sup>o</sup> ET DERNIER LOT.  
Trente-sept ares cinquante centiares de bois châtaigneraie, situés aux Rayonneries, dite commune de Chenetulle-les-Tuffeaux, portés au cadastre sous les numéros 845 p et 1023 p, section A, joignant au nord et au couchant Saillant, au levant un petit chemin et la partie formant le 4<sup>o</sup> lot ci-dessus, et au midi Louis Vrain.  
Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 »  
Total des mises à prix, deux mille huit cents francs, ci..... 2.800 »

Pour les renseignements, s'adresser :  
1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant, à Saumur, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué co-licitant, à Saumur, rue du Marché-Noir;  
3<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clement-des-Levéés, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente, sousigné.  
H. LECOY.  
E enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-deux, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : L. PALUSTRE.

**A VENDRE**  
OU A LOUER  
PRÉSENTEMENT  
**MAISONS**  
A Beaulieu, commune de Dampierre.  
S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

**A VENDRE**  
Tapisseries anciennes d'Aubusson  
ET DES GOBELINS.  
S'adresser maison CHAUVET, à Vairains. (293)

**A VENDRE**  
UN CHEVAL bai, âgé de 4 ans, taille 1<sup>o</sup> 57, très-doux, se montant et s'attelant très-bien; UNE VOITURE Duc à capote avec siège s'enlevant à volonté; HARNAIS COMPLET; le tout presque neuf.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
Une JUMENT 3/4 sang, 4 ans.  
S'adresser à M. LE PELLETIER, à Salvert (Neuillé).

**A VENDRE**  
Prairies artificielles  
S'adresser à M. RIVAUD, à Saumur.

**MAISON A LOUER**  
PRÉSENTEMENT  
Champ-de-Foire, n<sup>o</sup> 4.  
S'adresser à M. SARGET.

**J.-A. FRESCO**  
Chirurgien - Dentiste  
de Londres,  
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.  
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495).

**A CÉDER**  
DE SUITE  
Pour cause de santé,  
**UN FONDS DE BOULANGERIE**  
Bien achalandé  
S'adresser au bureau du journal.

**COMPTABLE** actif, travaillant à l'expédition, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire emploi.  
S'adresser à COULON-GARON, Sablonnière, Saumur. (209)

**VICHY** SOURCE LARBAUD. Eau minérale alcaline, employée avec succès contre le chlorose, gravelle, diabète, dyspepsie, etc. Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

**IL FAUT LIRE**  
DANS LE  
**JOURNAL DU DIMANCHE**  
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Qui paraît toutes les semaines

**LE CADAVRE DE L'OSERAI**  
Par Octave FÉRÉ  
AVEC ILLUSTRATIONS DE DESANDRE  
et va paraître très-prochainement

**LE COMBAT DE LA VIE**  
Par Henri RIVIÈRE  
SUIVI DE  
**UNE PROMENADE**  
DANS L'AFRIQUE CENTRALE  
Par Henri CERMOISE

10<sup>e</sup> LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-8<sup>o</sup>  
ABONNEMENTS :  
PARIS : 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr.  
DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 47 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.  
Saumur, imprimerie P. GODET.